

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N° 2003-057 DU 24 FEVRIER 2003**

Portant nomination à titre exceptionnel et  
civil dans l'Ordre National du Bénin au  
grade de chevalier

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 0503/CC/Pt/02 du 10 Mai 2002 ;
- VU le Compte-Rendu de la séance de travail du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue le 04 Février 2003 ;

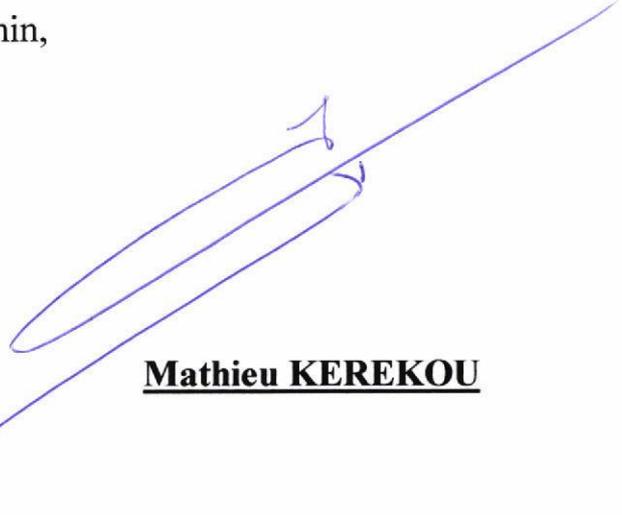
**DECRETE :**

**Article 1er** : Est nommée à titre exceptionnel et civil au grade de chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de sa réception, Madame HOUNDEGLA Veuve ABLO Mélanie HOUEVO, Directrice du cabinet de la Présidente de la Cour Constitutionnelle,

**Article 2** : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 février 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



**Salomon D.E. BOKOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 21 – GCONB  
20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-  
DAN-ONIP 3 – UNB-FASEG-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.